

### PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA VILLE D'ORSAY 2017-2020

#### Sommaire

Introduction	: Le PEDT, un outil de collaboration locale	p2
I. Etat d	es lieux des temps éducatifs sur la ville	p3
A.	Temps scolairesp3	
B.	Temps périscolaires	p3
C.	Temps extrascolaires	p4
II. Le PEI	DT de la ville d'Orsay : un outil en faveur de la complémentarité des te	mps
éc	lucatifs	p4
A.	Le champ d'application du projet	p4
B.	Une réponse globale aux enjeux de co-éducation	p6
C.	Les objectifs éducatifs du PEDT : les valeurs qui guident nos actions	p7
III. La mis	se en œuvre du PEDT sur la ville	p13
A.	La pause méridienne entre 11h45 et 13h35	p13
B.	L'accueil périscolaire du soir de 15h30 à 18h30	p17
IV. La gou	uvernance et l'évaluation du PEDT	p18
A.	La gouvernance du PEDT	p18
B.	L'évaluation du PEDT : le conseil périscolaire	p18

#### INTRODUCTION

Le Projet Educatif Territorial (PEDT), mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, est un outil de collaboration locale permettant aux collectivités territoriales volontaires de mobiliser toutes les ressources de leur territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles, et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il a pour but de favoriser les échanges entre les acteurs éducatifs (le corps enseignant, les agents municipaux, le monde associatif, les parents...) tout en respectant le domaine de compétences de chacun.

Ainsi, le PEDT contribue à développer une politique éducative soucieuse de l'égalité d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs et de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

En mettant en place un PEDT, la ville d'Orsay s'engage dans une stratégie partenariale entre tous les acteurs locaux qui ont une responsabilité dans l'éducation des enfants de 3 à 11 ans sur son territoire.

Ainsi, la commune place l'éducation de l'enfant au cœur de son action publique et développe sa politique éducative locale de réussite éducative.

#### I. Etat des lieux des temps éducatifs sur la ville d'Orsay

#### A. Temps scolaire

Avant la rentrée scolaire 2014, le temps scolaire pour les quatre écoles maternelles et les trois écoles élémentaires de la ville d'Orsay se répartissait comme suit :

#### Organisation scolaire avant septembre 2014 7h30 8h30 11h30 13h30 16h30 18h30 Lundi, **TEMPS TEMPS SCOLAIRE** Mardi, **TEMPS TEMPS SCOLAIRE TEMPS PERISCOLAIRE** Jeudi, **PERISCOLAIRE** (3h) **PERISCOLAIRE** (3h) Vendredi

#### B. Temps périscolaire

Le temps périscolaire correspond aux temps qui jouxtent le temps scolaire : le matin, le midi et le soir.

Avant la rentrée scolaire 2014, les temps périscolaires pour les quatre écoles maternelles et les trois écoles élémentaires de la ville d'Orsay se répartissaient comme suit :

Organisation périscolaire avant septembre 2014							
	7h30	8h30	11h30		13h30	16h30	18h30
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	TEMPS PERISCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE (3h)		TEMPS PERISCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE (3h)	TEMPS P	ERISCOLAIRE

L'organisation de chaque temps périscolaire différait selon la tranche d'âge des enfants.

#### Pour les quatre écoles maternelles



Chaque école maternelle dispose d'un centre de loisirs attenant à l'école. Les enfants sont accueillis dans le centre de loisirs le matin et le soir.

#### Pour les trois écoles élémentaires



La ville d'Orsay ne possède pas d'accueils de loisirs élémentaires.

Pour les enfants de 6 à 11 ans, les temps périscolaires sont organisés dans les bâtiments scolaires.

#### C. Temps extrascolaire

Le temps extrascolaire est celui qui se déroule pendant le temps où l'enfant n'a pas école : journée entière sans école et vacances scolaires.

Avant la rentrée scolaire 2014, les enfants des écoles de la ville d'Orsay n'avaient pas école le Mercredi matin : cette journée était donc considérée comme du temps extrascolaire au même titre que les vacances scolaires.

Les enfants de 3 à 6 ans étaient accueillis dans les 4 centres de loisirs maternels de la ville le mercredi et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Les enfants de 6 à 11 ans étaient accueillis au Centre d'Entraide Social de la Faculté d'Orsay (CESFO) le mercredi et pendant les vacances scolaires de 8h à 18h30.

Le CESFO est le centre de loisirs de l'Université Paris-Sud avec qui la ville d'Orsay a une convention pour l'accueil des enfants d'âge élémentaire de la commune.

# II. Le PEDT de la ville d'Orsay : un outil en faveur de la complémentarité des temps éducatifs

- A. Le champ d'application du projet
- 1. Territoire et public concernés par le PEDT

Le PEDT concerne l'ensemble du territoire de la commune d'Orsay. Les bâtiments scolaires concernés par l'application du PEDT sont :

#### **Ecole élémentaires**

- Elémentaire du Guichet
   1, impasse René Paillole
   91400 ORSAY
- Elémentaire du Centre 8, rue Serpente 91400 ORSAY
- Elémentaire de Mondétour 74, Route de Montlhéry 91400 ORSAY

#### **Ecoles maternelles**

- Maternelle du Centre 4, rue Serpente 91400 ORSAY
- Maternelle du Guichet
   1, rue du guichet
   91400 ORSAY
- Maternelle de Maillecourt 23, rue Alain Fournier 91400 ORSAY
- Maternelle de Mondétour
   2, avenue de Montjay
   91400 ORSAY

Il est mis en œuvre dans les sept accueils de loisirs de la ville à savoir :

#### Accueil de loisirs élémentaires

- Ecole Elémentaire du Guichet
   1, impasse René Paillole
   91400 ORSAY
- Ecole Elémentaire du Centre 8, rue Serpente 91400 ORSAY
- Ecole Elémentaire de Mondétour 74, Route de Montlhéry 91400 ORSAY

#### Accueil de loisirs maternels

- Accueil de loisirs du Centre (Maternelle du Centre)
   6, rue Serpente
   91400 ORSAY
- Accueil de loisirs du Guichet (Maternelle du Guichet)
   1, rue du guichet
   91400 ORSAY
- Accueil de loisirs de Maillecourt (Maternelle de Maillecourt)
   23, rue Alain Fournier
   91400 ORSAY
- Accueil de loisir de Mondétour (Maternelle de Mondétour)
   2, avenue de Montjay
   91400 ORSAY

A ce jour, le nombre d'enfants se décline comme suit : Nombre total d'enfants : +/- 1260

- Niveau maternelle (entre 3 et 6 ans): +/- 440
- Niveau élémentaire (entre 6 et 10 ans) : +/- 810

#### 2. Périodes et horaires concernés par le PEDT

Les temps retenus pour les actions du PEDT sont les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Les périodes de la semaine concernées par le PEDT sont les suivantes :

#### TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE depuis septembre 2014

7h3	80 8h3	0 11	13h	135 15h	30 18h30
Lundi	Accueil possible	TEMPS SCOLAIRE	Pause Méridienne	TEMPS SCOLAIRE	Temps d'activités périscolaires (NAP, Etudes, temps libre)
Mardi	Accueil possible	TEMPS SCOLAIRE	Pause Méridienne	TEMPS SCOLAIRE	Temps d'activités périscolaires (NAP, Etudes, temps libre)

Mercredi	Accueil possible	TEMPS SCOLAIRE	Pause Méridienne	Accueils de loisirs ma	aternels et élémentaires
Jeudi	Accueil possible	TEMPS SCOLAIRE	Pause Méridienne	TEMPS SCOLAIRE	Temps d'activités périscolaires (NAP, Etudes, temps libre)
Vendredi	Accueil possible	TEMPS SCOLAIRE	Pause Méridienne	TEMPS SCOLAIRE	Temps d'activités périscolaires (NAP, Etudes, temps libre)
				SORTI ECOL	

#### TEMPS EXTRASCOLAIRE

Le temps extrascolaire est celui qui se déroule pendant le temps où l'enfant n'a pas école : journée entière sans école et vacances scolaires.

Depuis la rentrée scolaire 2014, les enfants des écoles de la ville d'Orsay ont école le mercredi matin : cette journée n'est donc plus considérée comme du temps extrascolaire.

Aujourd'hui, seules les vacances scolaires sont considérées comme du temps extrascolaire.

Pendant ce temps extrascolaire, les enfants de 3 à 6 ans sont accueillis dans les 4 accueils de loisirs maternels de la ville de 7h30 à 18h30.

Les enfants de 6 à 11 ans sont accueillis au Centre d'Entraide Social de la Faculté d'Orsay (CESFO) de 8h à 18h30.

#### 3. Durée du PEDT

La ville s'engage à mettre en œuvre ce PEDT pour une durée de 3 ans à compter de septembre 2017 dans la limite de trois ans.

<u>Un comité de pilotage</u> réunissant les partenaires du PEDT ainsi qu'un <u>conseil périscolaire</u> biannuel assurent le suivi et l'évaluation de l'impact des actions, leur efficacité et la manière dont elles ont été conduites afin de les réajuster avant chaque début d'année scolaire (voir partie IV du PEDT).

#### B. Une réponse globale aux enjeux de co-éducation

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées par la ville sur le temps périscolaire et extrascolaire.

Au-delà de la modification des horaires scolaires voulue par la réforme des rythmes scolaires, l'objectif recherché par les différents partenaires mobilisés pour l'élaboration du PEDT est de donner un meilleur sens au rythme de l'enfant.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde, en effet, la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent.

Au cœur de cette réflexion, les choix d'activités et d'interventions en tiennent compte d'une approche globale de l'enfant.

Il importe d'assurer une cohérence et une continuité dans les trois temps qui composent les 24 heures de la journée d'un enfant à savoir :

- Les temps familiaux
- Les temps scolaires
- L'ensemble des temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels qui sont passés en dehors de la famille et de l'école

Pour permettre la meilleure articulation entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en terme d'objectifs à atteindre par les équipes, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités.

Il convient également de mettre en place des temps où l'enfant choisi de ne rien faire, de faire seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous l'accompagnement bienveillant d'un animateur.

#### C. Les objectifs éducatifs du PEDT : les valeurs qui guideront nos actions

Dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon trois orientations qui se déclinent en objectifs opérationnels.

#### 1. Garantir la continuité éducative et viser la réussite éducative pour tous

Cette orientation se décline de la façon suivante :

Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs

L'enfant se construit

- sur différents lieux : à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...
- sur différents temps : scolaire, périscolaire, extrascolaire...
- avec différents partenaires: les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations
- par les échanges et la confrontation avec ses camarades de son âge et d'âges différents
- par la rêverie et la création.

Les actions développées dans le cadre du PEDT favorisent la cohérence entre les différents temps de l'enfant et entre les différents acteurs.

L'offre éducative développée sur les temps périscolaires et extrascolaires est en ce sens définie le plus possible en articulation avec les projets d'école.

La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins : travailler sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes.

Cette coopération entre acteurs est possible par l'intermédiaire des instances de gouvernance existantes (conseil d'écoles, comité de suivi, conseil périscolaire...) qui sont des lieux de travail favorisant la co-construction entre les acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives.

Les interventions sur le temps scolaire mises en place depuis de longues années par la ville d'Orsay sont également un moyen pour assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs. Elles permettent de diversifier les modes d'apprentissages et de faire découvrir de nouveaux champs d'activité.

### Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants revêt un caractère important pour garantir la continuité éducative.

Les différents lieux de l'espace éducatif ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles.

#### Cela se fait notamment avec :

- la présence dans chaque accueil de loisirs d'un coordinateur du temps périscolaire : relais de communication essentiel et nécessaire pour les parents (possibilité de joindre le coordinateur pendant l'accueil périscolaire directement sur le téléphone portable prévu à cet effet).
- la présence des ATSEM sur le temps périscolaire du soir dans les accueils de loisirs maternels : intermédiaires évidents entre le temps scolaire et le temps périscolaire.
- Le Pôle Accueil Famille : service composé de 4 agents disponibles sur place aux horaires d'ouverture de la mairie, par téléphone ou par mail pour tous questionnements concernant les inscriptions « crèche, scolaire et périscolaire » et la facturation.
- L'information par le biais :
  - d'affichage extérieur des équipes d'animation et des activités proposées aux enfants
  - du site de la mairie www.maire-orsay.fr / découvrir / périscolaire
  - le compte-rendu des conseils périscolaires.
  - livret d'accueil
- La valorisation, devant les parents des productions des enfants réalisées dans le cadre de leurs différentes activités sous la forme d'expositions, de spectacles... Ces moments permettent en effet la rencontre et les échanges entre les parents ainsi qu'avec les professionnels éducatifs.
- La mise en place de conseils périscolaires : instances qui permet de réunir l'ensemble des acteurs notamment des parents représentants des fédérations d'élèves concernés par la mise en œuvre et le suivi du PEDT
- « Le portail famille » : service en ligne d'inscription et de facturation des temps périscolaires.

### Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles

Les priorités données par l'ensemble des acteurs et les moyens accordées par la ville d'Orsay en faveur de la coéducation permettent d'atteindre cet objectif.

Ainsi, la commune s'attache à mettre à disposition des écoles maternelles une ATSEM par classe afin que les enfants de maternelles soient accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Les interventions sur le temps scolaires (éducation musicale, éducation sportive, éducation artistique, médiathèque...) contribuent également à cet objectif en proposant une offre éducative complémentaire à l'apprentissage scolaire, sur la base des projets d'école. Les modes d'interventions sont différents ce qui permet de faire découvrir différemment, de développer d'autres compétences et de contribuer à la réussite des enfants.

L'action de l'association « Lire et Faire Lire » soutenue par la ville d'Orsay constitue également un moyen de favoriser la réussite scolaire des enfants orcéens. Cette association met en place un dispositif national qui favorise l'accès au livre et à la lecture dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle. L'association représentée localement par la ligue de l'enseignement de l'Essonne et l'Association des Familles d'Orsay fait intervenir sur le temps périscolaire des bénévoles de plus de 50 ans auprès des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la ville. Ils offrent une partie de leur temps libre à des enfants pour stimuler leur goût de la lecture et encourager la découverte de la littérature. Ainsi, en soutenant les actions de cette association, la ville d'Orsay s'implique à répondre à deux objectifs complémentaires :

- Un objectif de développement éducatif et culturel qui s'inscrit en complémentarité avec ceux visés par les enseignants
- Un objectif d'affirmation du lien intergénérationnel au service de la prévention de l'illettrisme dès le plus jeune âge

Le soutien de la ville d'Orsay dans l'organisation des classes de découverte constitue également un moyen pédagogique de favoriser la réussite scolaire des enfants. En effet, en leur donnant la possibilité de participer à un séjour scolaire dans le respect des projets des écoles, la ville d'Orsay contribue à élargir leur centre d'intérêt.

Enfin, les investissements de la ville pour favoriser l'équipement informatique (Vidéoprojecteurs interactifs, classes mobiles, connexions Internet...) de ses écoles améliorent également les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants orcéens : ils permettent la mutation vers l'école numérique.

## 2. Consolider une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

#### Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce PEDT est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture à tous les enfants orcéens en levant les éventuels obstacles économiques.

Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation financière des familles par la mise en place d'une politique tarifaire équitable basée sur des tarifs différenciés en fonction des quotients familiaux.

Les interventions sur le temps scolaires, dispensées gratuitement pour tous les enfants, sont un moyen de répondre à cet objectif en permettant à tous les enfants d'accéder à des activités sportives (natation, sport terrestre...) et culturelles (musique, cinéma, visites d'exposition...).

Le programme « jeunesse » élaboré par <u>le service culturel</u> de la commune permet aux enfants, tant sur le temps scolaire que périscolaire de découvrir divers expositions, spectacles... et de participer à des projets favorisant les liens et l'échange avec des artistes.

La mise en place d'activités sur les temps périscolaires, bénéficie d'une politique tarifaire visant l'égalité d'accès. Elle permet à tous les enfants de s'initier à de nouvelles activités.

De plus, la ville d'Orsay, dans l'organisation des temps périscolaires a souhaité la gratuité pour tous de la première heure (15h30-16h30).

Elle contribue activement à l'égal accès pour tous aux pratiques de loisirs éducatifs.

#### Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant

Le temps de l'enfant est généralement découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs.

Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

Ainsi, la réflexion sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a permis de mettre en évidence plusieurs leviers possibles visant à adapter l'offre éducative au rythme de l'enfant :

- l'importance de la matinée dans le processus d'apprentissage des enfants : il a été jugé pertinent de rallonger d'un quart d'heure les 5 matinées pour que l'ensemble des enfants puissent bénéficier de ce temps propice à l'acquisition des savoirs
- la nécessité de requalifier la pause méridienne comme un véritable temps de remise au calme avant le retour dans les classes : des efforts importants sont menés dans ce sens pour en faire un véritable temps de ressourcement bien articulé avec le temps scolaire
- la volonté de privilégier l'après-midi pour la pratique des activités sportives, artistiques et culturelles: la réduction du temps scolaire de deux heures l'après-midi a permis à la ville d'Orsay de proposer aux enfants des ateliers d'une heure ce qui permet à chaque enfant d'appréhender l'activité à son propre rythme

La question de la sieste pour les plus petits est également une préoccupation importante dans le cadre de la mise œuvre du PEDT. Ainsi, les meilleures conditions possibles sont recherchées dans l'école maternelle pour permettre aux enfants des petites et moyennes sections, en fonction de leur besoin, de bénéficier d'un réel temps de repos.

Il s'agira également de poursuivre cette initiative en l'adaptant pour les enfants des écoles élémentaires sur le temps de la pause méridienne. Des expérimentations ont d'ores et déjà été menées à cet effet en créant un espace dédié au repos et à la relaxation « Le carré des songes ». Ainsi, l'enfant qui le souhaite peut, durant le temps de la pause méridienne, profiter de cet espace dédié pour bénéficier d'une période de remise au calme avant son retour en classe.

### Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants

Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences au-delà des connaissances scolaires.

Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leurs savoir-être.

L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs éducatifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions mises en place sur les nouveaux temps périscolaire et extrascolaire.

La diversité des thèmes abordés favorise la découverte, l'ouverture d'esprit et l'éveil de la curiosité des enfants

Dans sa nouvelle organisation périscolaire, la ville d'Orsay a pris le parti d'impliquer directement l'enfant dans le choix de ses activités. Il importe en effet dans le cadre des actions éducatives de donner aux enfants la capacité de faire leur propre choix, de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteur de leur parcours éducatif sur les temps péri et extra scolaire.

La production des enfants sera autant que possible valorisée dans le cadre d'organisation de manifestation. Il est en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier en présence des parents et des acteurs éducatifs. Ces

moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser.

L'organisation sur la commune de manifestations municipales associant les enfants des écoles maternelles et élémentaires est également un moyen de poursuivre l'objectif d'épanouissement des enfants orcéens. « La fête des sciences, Orsay sous les sapins, La Dictée d'Orsay, Essonne verte-Essonne propre, AH! Les beaux Jours, le carnaval » sont des manifestations annuelles qui connaissent un succès important sur notre bassin de vie. Elles permettent de créer des passerelles entre le monde scolaire, péri et extra scolaire et le temps libre passé en famille.

Le développement et l'épanouissement d'un enfant passe également par sa santé et son bien-être.

#### Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives

Le PEDT est un outil qui permet à la ville d'Orsay de promouvoir la santé et le bien-être auprès des enfants.

- Des activités sportives comme les sports collectifs (jeux de coopération, football, rugby...) sont utilisés comme support pour prévenir des violences en faisant la promotion des valeurs du sport en équipe et en développant des qualités humaines transposables dans la vie de tous les jours.
- Le temps de la pause méridienne est un moment privilégié pour la mise en place d'actions de promotion et prévention dans le domaine de la santé et de la nutrition. Par l'intermédiaire de projets et d'actions spécifiques les enfants sont sensibilisés à l'éducation nutritionnelle et à la culture du goût mais aussi à l'importance de l'alimentation pour la santé.

Le service de la restauration scolaire a toute sa place dans la mise en œuvre du PEDT. En effet, l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la préparation des repas et les relations quotidiennes qu'entretiennent les agents de la restauration avec les enfants sont autant de moyen permettant de promouvoir la nécessité d'une alimentation saine et équilibrée auprès des enfants.

Les animateurs et les ATSEM qui encadrent les enfants sur ce temps ont également un rôle essentiel pour garantir la bonne hygiène corporelle et alimentaire des enfants.

Les activités sportives proposées pendant le temps péri et extra scolaire permettent également auprès des enfants les bénéfices d'une activité physique régulière.

- Un médecin périscolaire permet de garantir la mise en pratique et le circuit des <u>PAI</u> (Protocole d'Accueil Individualisé), école => parents => médecin traitant ou spécialiste => famille => école (médecin scolaire) => mairie (médecin périscolaire) => directeur d'école + directeur périscolaire.
- La participation d'un agent périscolaire (médecin périscolaire, éducatrice, coordinateur ou responsable périscolaire en fonction de la situation) aux <u>équipes éducatives scolaires</u>.

  Pour une meilleure continuité éducative et un meilleur suivi de l'enfant et de sa famille, lorsque la situation le nécessite, le directeur d'école en lien avec l'IEN (Inspection Education Nationale) sollicite la responsable périscolaire à la participation aux équipes éducatives. L'intérêt est de co-construire la conduite à tenir auprès de l'enfant et de sa famille et de garantir une continuité des pratiques professionnelles éducatives et du soutien à la parentalité.
- Participation scolaire et périscolaire au CLSPD (Conseil Local de Suivi et de Prévention de la Délinquance)
- La Charte des ATSEM qui évoque la continuité de l'accueil de l'enfant entre le scolaire et le périscolaire

3. Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux

### Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT permettent à chaque enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

Il importe d'élever chaque enfant dans l'esprit des idéaux tels que la paix, la tolérance, la liberté, l'égalité et la solidarité.

Pour atteindre cet objectif, la ville d'Orsay organise les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sans niveau ni classe d'âge. Ainsi, cela favorise l'entraide et la tolérance entre les enfants de différentes tranches d'âges.

Dans le cadre des actions éducatives, une attention particulière est portée également à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté. Avec notamment, des projets sur le temps scolaire et périscolaire portés en collaboration avec le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM).

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la ville d'Orsay et les différentes associations communales contribue également à l'atteinte de ces objectifs. Ces actions éducatives recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur ville et de son patrimoine.

En faisant le choix de laisser l'enfant choisir seul ses activités périscolaires, la ville d'Orsay favorise l'expression individuelle des enfants afin qu'ils soient acteurs de leurs parcours et non des consommateurs d'activités.

De plus, en recueillant leur opinion et leurs idées à travers des sondages réguliers, l'équipe d'animation initie les enfants à l'analyse critique de leurs pratiques et de leurs souhaits.

#### Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit.

Les activités éducatives mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

La mise en place des ateliers « découverte » avec la participation d'adultes impliqués dans la vie associative locale sur des thématiques variées :

- activités sportives proposées par des intervenants associatifs de la ville d'Orsay
- l'heure du conte proposée par des bénévoles de l'association des familles d'Orsay dans le cadre de l'opération nationale Lire et Faire Lire,

Toutes ces activités sont de nature à favoriser le lien intergénérationnel et associatif.

Ainsi, les enfants identifient d'autres adultes référents au sein de la commune en dehors des habituels acteurs scolaires et périscolaires.

Ces échanges sont importants pour conforter le lien social existant sur la commune et faire des enfants des acteurs de la vie locale de demain.

Ces activités de découverte doivent également pouvoir créer des passerelles pour les enfants, envers les actions proposées sur le temps extrascolaire par ces différentes associations.

L'ensemble de ces objectifs éducatifs vont être les valeurs qui guideront les actions quotidiennes des équipes d'animation de la ville d'Orsay.

A travers les projets pédagogiques des structures, ces objectifs éducatifs seront la source pour la définition des objectifs pédagogiques.

Des actions d'information et de formation à destination des équipes d'animation sur des thèmes clés pour la réussite et l'épanouissement des enfants seront organisées dans le cadre de l'atteinte de ces objectifs.

#### III. La mise en œuvre du PEDT sur la ville

Le PEDT s'appuie sur les actions déjà existantes sur la ville pour les adapter au nouveau contexte d'organisation du temps scolaire, tout en cherchant l'amélioration continue de l'action éducative territoriale.

Les actions bénéficiant de cette adaptation et pour lesquelles des améliorations ont été apportées dans le cadre de la recherche de l'atteinte des objectifs territoriaux sont présentés ci-après. Il s'agit plus particulièrement :

De la pause méridienne

De l'accueil périscolaire du soir

Il n'en reste pas moins que toutes les autres actions déjà existantes sur le territoire et décrites précédemment dans le document (accueil périscolaire du matin, accueil extrascolaire des vacances) sont évidemment poursuivies et rentrent dans le champ du PEDT.

Pour chacune des activités impactées plus largement par la réforme des rythmes scolaires sont présentés ci-après les acteurs intervenant dans le cadre de l'activité, son contenu, son organisation, les lieux d'intervention, les modalités d'inscription à l'activité, la tarification mise en place et les modalités d'information des familles.

#### A. La pause méridienne entre 11h45 et 13h35

ACTEURS	La commune d'Orsay pour l'organisation de l'accueil,			
	Les coordinateurs de la pause méridienne pour la gestion fonctionnelle de l'équipe			
	Les animateurs et les ATSEM pour l'encadrement des enfants			
DESCRIPTION	Dans le cadre de sa politique éducative locale, la commune d'Orsay développe l'aspect			
	éducatif de ce temps en s'appuyant notamment sur le « projet pédago-éducatif de la			
	pause méridienne »(un projet maternel et un projet élémentaire) co construit au sein			
	du service périscolaire.			
	Ce document est un outil de référence pour favoriser l'échange entre les différents			
	acteurs et renforcer la prise en charge éducative.			
	L'objectif poursuivi par l'ensemble de l'équipe éducative sur ce temps est double :			
*	respecter les rythmes de vie des enfants en tenant compte de la spécificité de ce			
	moment dans l'organisation de la journée scolaire, faire des temps de repas et			
	d'interclasse des moments éducatifs.			
	L'accueil des enfants dans le cadre de la pause méridienne s'organise en deux temps :			
	un temps d'animation et un temps de repas.			
	La qualité de la pause méridienne est l'élément qui va permettre à l'enfant de			
	poursuivre les apprentissages scolaires de l'après-midi dans de bonnes conditions.			
ORGANISATION	Les enfants inscrits à ce temps de pause méridienne sont pris en charge par l'équipe			
	d'animation (animateurs & ATSEM).			
	Dans les écoles maternelles, un seul service est mis en place afin que tous les enfants			
	mangent à 11h45.			
	Dans les écoles élémentaires, c'est un système de self-service qui est mis en place. Les			
Other Process (Warran	enfants vont donc au réfectoire quand ils le souhaitent.			
LIEUX	L'ensemble des lieux d'intervention se situe au sein du groupe scolaire dont dépend			
D'INTERVENTION	l'accueil de loisirs. Ce qui facilite le déplacement des enfants.			
MODALITES	Les inscriptions à la restauration scolaire se font à l'année. Deux formules de			

D'INSCRIPTION	fréquentation sont proposées : l'abonnement, pour un accueil régulier de l'enfant, ou la fréquentation occasionnelle, pour un accueil ponctuel de l'enfant. Les familles remplissent à cet effet un dossier d'inscription via le site du portail famille. Fiches de renseignements à signer et à transmettre au directeur périscolaire.
TARIFICATION	Une grille tarifaire est mise en place et est établie en fonction du quotient familial des
	familles.
MODALITES	Les menus peuvent être consultés par les familles via le site Internet de la ville.
D'INFORMATION	Concernant les tarifs, les familles peuvent s'adresser directement en Mairie auprès du
DES FAMILLES	Pôle Accueil Familles.

### B. L'accueil périscolaire du soir de 15h30 à 18h30

#### 1. Pour les enfants des écoles maternelles

ACTEURS	4 accueils de loisirs maternels/4 coordinateurs du temps périscolaire
8	19 animateurs / 18 ATSEM / 4 hôtesses d'accueil
DESCRIPTION	A partir 15h30 les enfants peuvent bénéficier des activités périscolaires organisées
	par la Mairie d'Orsay.
	Pour les petites sections :
	- réveil échelonné des enfants à leur rythme
	- autonomie surveillée en valorisant le jeu libre
	Pour les moyennes et grandes sections, différentes postures pédagogiques sont
8	proposées en complémentarité avec les apprentissages scolaires et en adéquation
	avec les besoins et envies de chaque enfant : organisation d'activités, jeux libres,
	temps calme
ORGANISATION	Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir sont pris en charge par l'équipe
	d'animation (animateurs & ATSEM) à la sortie des classes pour être emmenés dans
	les locaux des accueils de loisirs.
	De 15h30 à 18h30, les parents peuvent venir récupérer leur enfant à tout moment.
	A 16h30, un goûter est proposé aux enfants présents. Il est pris dans les réfectoires
	du groupe scolaire dont dépend l'accueil de loisirs.
LIEUX	L'ensemble des lieux d'intervention se situe au sein du groupe scolaire dont dépend
D'INTERVENTION	l'accueil de loisirs. Ce qui facilite le déplacement des enfants.
MODALITES	Les inscriptions aux activités périscolaires se font à l'année. Deux formules de
D'INSCRIPTION	fréquentation sont proposées : l'abonnement, pour un accueil régulier de l'enfant, ou la fréquentation occasionnelle, pour un accueil ponctuel de l'enfant.
	Les familles choisissent, en fonction de leurs besoins, le ou les jours souhaités ainsi
	que le  ou les créneaux horaires souhaités (3 créneaux horaires d'une heure entre
	15h30 et 18h30). Les familles remplissent à cet effet un dossier d'inscription via le
	site du portail famille. Fiches de renseignements à signer et à transmettre au
	directeur périscolaire.
TARIFICATION	La facturation du temps périscolaire pour les familles est établie à l'heure.
	Le coût horaire du temps périscolaire varie pour les familles orcéennes en fonction de
	la tranche du quotient familial. Cet accueil est soutenu par la commune, la CAF et
	l'Education Nationale.
	Dans un souci d'égal accès pour tous les enfants aux temps périscolaires, la
	Municipalité d'Orsay a fait le choix de la gratuité de la première heure (15h30-

	16h30).
MODALITES D'INFORMATION	Une plaquette d'information a été établie par le service communication de la ville pour informer les familles de l'offre périscolaire proposée.
DES FAMILLES	Toutes les informations relatives aux inscriptions (Dossier Familles) et à l'organisation
	du temps péri et extrascolaire sont également diffusées via le site Internet de la ville ou directement en Mairie auprès du Pôle Accueil Familles.

#### 2. Pour les enfants des écoles élémentaires

ACTEURS	3 accueils de loisirs élémentaires/3 coordinateurs du temps périscolaires
	15 animateurs / 12 intervenants / 3 hôtesses d'accueil
DESCRIPTION	A partir de 15h30 les enfants peuvent bénéficier des activités périscolaires organisées par la Mairie d'Orsay.
	A compter de la rentrée 2014, la ville d'Orsay, dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires, met en place une nouvelle organisation visant à répondre aux mieux aux objectifs éducatifs évoqués dans le PEDT mais aussi aux besoins des familles orcéennes.  Rentrée 2017, 5 parcours différents sont proposés:

#### **PARCOURS 1**

15h30	15h50 16h	18h30
Gratuit		Tarif horaire / QF
Récréata Goûter	Transfert	Temps d'animation

L'enfant peut être récupéré à n'importe quel moment entre 15h30 et 18h30. Cette souplesse permet aux familles autant qu'elles le peuvent de réduire le temps en collectivité de leurs enfants. Ce parcours est encadré par des animateurs qualifiés (BAFA/BPJEPS).

Le temps d'animation propose des temps communs de jeux avec les adultes et des temps libres où l'enfant est en autonomie surveillée. Ces derniers, trop souvent perçus négativement comme de l'oisiveté, sont autant d'occasions pour l'enfant de laisser aller son imagination et de construire sa personnalité.

Pour ce faire, des espaces dédiés (bibliothèque, salle de travail, ludothèque...) avec le matériel nécessaire sont prévus dans les 3 accueils de loisirs élémentaires.

Ainsi, les enfants accueillis sont libres de choisir leur occupation : jeux de société, jeux extérieurs, faire leurs devoirs, lecture, jeux organisés par les animateurs.

#### **PARCOURS 2**

15h30 15h50 16h		17h00		18h30
Gratuit		Tarif	horaire / QF	
Récréi Goûte	ransfert Lansfert	Temps d'activité	Temps d'animation	r

L'enfant peut être récupéré à n'importe quel moment à partir de 17 heures.

Entre 16 heures et 17 heures, l'enfant inscrit à ce parcours bénéficie d'un atelier découverte appelé TAP (Temps d'Activité Périscolaire). Cette activité structurée d'une heure est proposée au trimestre avec un engagement de l'enfant. Ces ateliers visent à faire découvrir à l'enfant une technique particulière dans les domaines artistiques, culturels et sportifs. L'enfant choisit l'atelier découverte qu'il va pratiquer après une présentation en début de chaque trimestre par l'équipe des intervenants à l'ensemble des enfants inscrit à ce parcours.

Les ateliers « découverte » sont encadrés par des intervenants diplômés dans leur discipline respective.

A partir de 17 heures, l'enfant rejoint le temps d'animation.

#### **PARCOURS 3**

15h30 15h50 16h		17	h 18h30
Gratuit		Tar	if horaire / QF
Récréation Goûter	Transfert	Etude	Temps d'animation

L'enfant peut être récupéré à n'importe quel moment à partir de 17 heures.

Entre 16 heures et 17 heures, l'enfant inscrit à ce parcours bénéficie d'une heure d'étude. Ce temps permet aux enfants après la classe d'apprendre leurs leçons et d'effectuer les lectures demandées par les enseignants.

Les études sont encadrées par les enseignants des écoles de la ville d'Orsay, d'enseignants retraités et d'étudiants.

A partir de 17 heures, l'enfant rejoint le temps d'animation.

#### **PARCOURS 4**

15h30	15h50	16h	17h 17h15		18h15 18h30	
Gr	atuit		Tarif	horai	re / QF	
Récréa Goate	ution r	Transfert	Temps d'activité	Transfert	Etude	Transfert

L'enfant inscrit à ce parcours peut être récupéré à 18h30.

Entre 16 heures et 17 heures, il bénéficie d'une heure de TAP puis, entre 17h15 et 18h15 d'un temps d'étude.

#### **PARCOURS 5**

15h30 15h50 16h		17	17h 17h15		18h15 18h30
Gratuit	AD PROPERTY.	Tari	if horaire	/ QF	
Récréation Goûter	Transfert	Temps d'animation	Transfert	Etude	Transfert

L'enfant inscrit à ce parcours peut-être récupérer à 18h30.

Entre 16 heures et 17 heures, il bénéficie d'un temps d'animation puis, entre 17h15 et 18h15 d'un temps d'étude.

ORGANISATION	Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir sont pris en charge par l'équipe
	d'animation (animateurs & intervenants) à la sortie des classes pour être emmenés
	dans les locaux des accueils de loisirs (au sein de l'école).
LIEUX	L'ensemble des lieux d'intervention se situe au sein du groupe scolaire dont dépend
D'INTERVENTION	l'accueil de loisirs. Ce qui facilite le déplacement des enfants.
MODALITES	Les inscriptions aux activités périscolaires se font à l'année. Deux formules de
D'INSCRIPTION	fréquentation sont proposées : l'abonnement, pour un accueil régulier de l'enfant, ou
	la fréquentation occasionnelle, pour un accueil ponctuel de l'enfant.
	Les familles choisissent, en fonction de leurs besoins, le ou les jours souhaités, le ou
	les parcours souhaités ainsi que le  ou les créneaux horaires souhaités (3 créneaux
	horaires d'une heure entre 15h30 et 18h30).
	Les familles remplissent à cet effet un dossier d'inscription via le site du portail
	famille. Fiches de renseignements à signer et à transmettre au directeur périscolaire.
TARIFICATION	La facturation du temps périscolaire pour les familles est établie à l'heure.
	Le coût horaire du temps périscolaire varie pour les familles orcéennes en fonction de
	la tranche du quotient familial. Cet accueil est soutenu par la commune, la CAF et
	l'Education Nationale.
	Dans un souci d'égal accès pour tous les enfants aux temps périscolaires, la
	Municipalité d'Orsay a fait le choix de la gratuité de la première heure (15h30-
	16h30).
MODALITES	Toutes les informations relatives aux inscriptions (Dossier Familles) et à l'organisation
D'INFORMATION	du temps péri et extrascolaire sont également diffusées via le site Internet de la ville
DES FAMILLES	ou directement en Mairie auprès du Pôle Accueil Familles.
	A chaque rentrée scolaire, la Mairie proposera une plaquette informant de
	l'organisation péri et extrascolaire de l'année à venir.

#### IV. La gouvernance et l'évaluation du PEDT

La mise en œuvre des actions du PEDT repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue du PEDT.

#### A. La gouvernance du PEDT

Le PEDT de la ville d'Orsay repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation

Une structure de pilotage, issue de ce partenariat est installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT : le comité de suivi.

Il est composé de la manière suivante :

Le Maire

L'adjoint au Maire en charge des sports, des activités associatives et périscolaires

L'adjoint au Maire en charge de la petite enfance et des affaires scolaires

Les services communaux représentés par la Direction de l'enfance (le service périscolaire et le service scolaire) et le Directeur Général des Services

Les Fédérations de Parents d'élèves

L'Education Nationale représentée par les directeurs des écoles maternelles et élémentaires de la ville d'Orsay

Les associations sportives, artistiques et culturelles de la ville d'Orsay

Le rôle principal de ce comité de suivi est d'atteindre l'objectif de complémentarité » et de cohérence entre les temps éducatifs.

Il s'agit d'un espace d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT, à identifier certaines difficultés et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

#### B. L'évaluation du PEDT : le conseil périscolaire

#### Le sens de l'évaluation du projet

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires.

L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet
- Pour permettre d'apprécier des éléments qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants qualité du développement personnel des enfants, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants ...

#### La méthodologie de l'évaluation

Le PEDT s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté.

Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité et de la continuité.

L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires.

Aussi, le choix s'est davantage tourné sur la définition d'une méthode d'évaluation basée sur un référentiel partagé tout en se donnant la possibilité de mettre en œuvre des investigations complémentaires sur des thématiques ciblées. Ces investigations complémentaires concernent le

suivi des différents parcours d'enfants sur une période donnée, sur la réussite des enfants sur le plan social et éducatif...

Dans tous les cas, l'application du référentiel d'évaluation ainsi que la définition des critères quantitatifs et qualitatifs pertinents à évaluer s'inscrivent pleinement dans les missions des conseils périscolaires. Il lui revient ainsi de préciser sur la base du référentiel et de manière collective les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible.

Les indicateurs établis permettent à Monsieur Le Maire et aux élus concernés de piloter collectivement le projet territorial, et de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur les trois orientations éducatives que le PEDT cherche à suivre.

Pour chaque objectif opérationnel rattaché à ces orientations, des critères d'évaluation du projet sont proposés, de nature différente, permettant de juger :

- De la **pertinence** du projet : ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire.
- De **l'efficacité** du projet : ces critères décrivent la réalisation des objectifs du PEDT. L'intérêt de ces critères réside dans la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints.
- De **l'impact** du projet : ces critères permettent de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés à moyen et long terme.

Garantir la continuité éducative et viser la réussite éducative pour tous				
Objectifs opérationnels	Référentiel d'évaluation			
Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs	Pertinence  Les moyens mis en place et les résultats obtenus sont bien le fruit de la coordination renforcée entre les acteurs  Efficacité  Une offre éducative cohérente, diversifiée, permanente et effective est proposée sur le territoire sur une période donnée et pour toutes les tranches d'âges			
	Impact  Les parcours des enfants bénéficiant de cette offre éducative démontrent des effets bénéfiques en termes de réussite éducative (scolarité, socialisation, civisme)			
Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation	Pertinence  Le renforcement de la communication avec les parents répond à un besoin formulé par les parents et partagé par la communauté éducative  Efficacité  Une implication plus forte des parents est recherchée dans le cadre de la mise en œuvre des actions permettant davantage d'échanges avec le reste de la communauté éducative			

	Impact Les échanges avec les parents et la communication ainsi mise en place apportent des effets bénéfiques pour garantir la continuité éducative				
Consolider une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement					
Objectifs opérationnels	Référentiel d'évaluation				
Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous	Pertinence L'offre de loisirs mise en place permet de répondre aux besoins des familles et aux enjeux de mixité sociale.  Efficacité Un système de tarification différencié pour l'ensemble des activités ainsi que la gratuité de la première heure du temps périscolaire favorise l'accès à l'offre de loisirs.  Impact La fréquentation élevée du temps périscolaire démontre que l'objectif des loisirs pour tous est atteint.				
Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant	Pertinence  Le respect des rythmes de l'enfant dans le cadre de l'offre éducative est un enjeu partagé par les acteurs locaux.  Efficacité  L'offre éducative mise en place respecte effectivement au mieux les rythmes de l'enfant : existence de lieu dédié au temps calme, adaptation des activités en fonction des besoins de l'enfant  Impact  Démontrer que les enfants tirent des effets bénéfiques de cette offre de loisirs ainsi proposée.				
Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants	Pertinence L'offre de loisirs mise en place permet de répondre aux besoins identifiés d'autonomie, de développement de compétences et de responsabilisation des enfants.  Efficacité Les actions mises en œuvre recherchent réellement le développement des compétences et la responsabilisation des enfants.  Impact				
	Les enfants acquièrent de nouvelles compétences, gagnent en autonomie et en responsabilisation.				

#### Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux Objectifs opérationnels Référentiel d'évaluation **Pertinence** Le vivre ensemble, l'émancipation des enfants, la solidarité et le développement durable constituent des valeurs partagées par l'ensemble des acteurs du PEDT. Développer l'apprentissage à la **Efficacité** vie citoyenne et éduquer à Les actions éducatives mises en place permettent effectivement l'environnement et au l'apprentissage à la vie citoyenne et l'éducation au développement durable développement. **Impact** Les actions éducatives ainsi mises en place touchent un nombre important d'enfant et ont des impacts bénéfiques sur leur comportement en tant que citoyen. **Pertinence** Le développement de lins sociaux en dehors de la communauté éducative classique permettent une ouverture d'esprit et un éveil à la curiosité chez les enfants nécessaire à leurs développement et contribuant à la qualité du vivre ensemble sur la commune. Développer les liens **Efficacité** intergénérationnels et les

Le bilan positif des 3 ans de mises en place de la réforme effectué courant l'année 2017 a permis de mettre en exergue 3 axes d'amélioration :

<u>Impact</u>

Les ateliers permettent effectivement aux enfants de tisser des liens entre les générations et de découvrir le monde associatif.

Le développement des liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations dans le cadre des activités éducatives ont à un impact bénéfique pour les enfants et

participent à la qualité du vivre ensemble à Orsay.

- La qualité de l'étude : 50% des enfants fréquentent l'étude. L'efficacité des devoirs fait à l'étude doit être optimale pour permettre aux familles, qui récupèrent tardivement leur enfant, d'y passer le moins de temps possible.
- -La communication aux parents concernant les activités périscolaires. Un livret d'accueil sera mis à disposition des familles dès la rentrée 2017
- -Les actions « passerelles » entre la crèche, l'école maternelle, l'école élémentaire, le collège sont à renforcer pour permettre aux enfants et aux familles d'appréhender le changement le plus sereinement possible.

partenariats avec les associations

### PEDT adopté le 1<sup>er</sup> juin 2017 en comité de pilotage du dispositif.

3 1 AOUT 2017 Fait à Orsay, le

David ROS

Maire & Orsay

Conseller Departemental de l'Essonne